



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026

**Point n°1 : approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration
des 12 et 19 mars 2026**

Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des Conseils d'administration des 12 et 19 mars 2026.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



Conseil d'administration du 30 juin 2026
Délibération du point n°2 : Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 418 ETPT sous plafond et 15 ETPT hors plafond
- 55 127 008 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 20 379 588 € personnel
 - 20 199 026 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 14 548 394 € investissement
- 62 950 481 € de crédits de paiement dont :
 - 20 379 588 € personnel
 - 22 827 932 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 19 742 961 € investissement
- 61 130 365 € de prévisions de recettes
- - 1 820 116 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- + 4 529 884 € de variation de trésorerie
- - 3 216 052 € de résultat patrimonial
- - 1 366 052 € de capacité d'autofinancement
- + 1 611 820 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

TABEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Tableau des autorisations d'emplois**

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	418,00	15,00	433,00

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)

418,00

NB : Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2 : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel**

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	418,00	20 119 088,00 €	15,00 €	112 500,00 €	433,00 €	20 379 588,00 €
1. TITULAIRES	136,60	8 753 450,00 €			136,60 €	8 753 450,00 €
* Titulaires Etat	136,60	8 753 450,00 €			136,60 €	8 753 450,00 €
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0,00 €			0,00 €	0,00 €
2. CONTRACTUELS	281,40	11 365 638,00 €	0,00 €	0,00 €	281,40 €	11 365 638,00 €
* Contractuels de droit public	281,40	11 365 638,00 €	0,00 €	0,00 €	281,40 €	11 365 638,00 €
CDI	210,86	8 617 143,00 €			210,86 €	8 617 143,00 €
CDD	70,54	2 748 495,00 €	0,00 €	0,00 €	70,54 €	2 748 495,00 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CDI	0,00	0,00 €			0,00 €	0,00 €
CDD	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3. CONTRATS AIDES			15,00 €	112 500,00 €	15,00 €	112 500,00 €
4. AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						148 000,00 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,00	0 €
5. EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €
6. EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,00	0 €
7. EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €
8. EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

CROUS D'ORLEANS-TOURS
BUDGET RECTIFICATIF N°1 2026 - 30 JUIN 2026

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES						RECETTES			
	Montants Budget initial 2026			Montants Budget rectificatif n°1			Ecart entre le Budget initial et le Budget rectificatif n°1		Montants Budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1
Personnel	19 636 112,98 €	19 636 112,98 €	20 272 221 €	20 272 221 €	20 379 588 €	20 379 588 €	107 367 €	107 367 €	42 033 086 €	41 891 468 €
<i>dont contributions employeur au CAS Person</i>	<i>2 555 013,11 €</i>	<i>2 555 013,11 €</i>	<i>2 957 059 €</i>	<i>2 957 059 €</i>	<i>2 957 059 €</i>	<i>2 957 059 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>14 808 002 €</i>	<i>15 721 691 €</i>
									0 €	0 €
Fonctionnement	27 486 671,54 €	20 714 068,29 €	20 199 026 €	22 827 932 €	20 199 026 €	22 827 932 €	0 €	0 €	149 160 €	149 160 €
<i>Décharges alimentaires</i>	<i>3 343 763,58 €</i>	<i>3 343 308,08 €</i>	<i>3 887 555 €</i>	<i>3 887 555 €</i>	<i>3 887 555 €</i>	<i>3 887 555 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Loyers et charges versées</i>	<i>11 930 636,73 €</i>	<i>5 352 057,92 €</i>	<i>3 273 711 €</i>	<i>5 891 617 €</i>	<i>3 273 711 €</i>	<i>5 891 617 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Viabilisation</i>	<i>5 372 760,37 €</i>	<i>5 372 744,91 €</i>	<i>5 800 400 €</i>	<i>5 800 400 €</i>	<i>5 800 400 €</i>	<i>5 800 400 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Entretien - Equipement</i>	<i>2 372 420,54 €</i>	<i>2 363 090,50 €</i>	<i>2 357 800 €</i>	<i>2 357 800 €</i>	<i>2 357 800 €</i>	<i>2 357 800 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>82 000 €</i>	<i>507 469 €</i>
<i>Frais généraux</i>	<i>3 724 231,05 €</i>	<i>3 577 079,32 €</i>	<i>4 261 395 €</i>	<i>4 279 395 €</i>	<i>4 261 395 €</i>	<i>4 279 395 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Participations financières</i>	<i>744 859,27 €</i>	<i>706 787,56 €</i>	<i>618 165 €</i>	<i>621 165 €</i>	<i>618 165 €</i>	<i>621 165 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>26 386 395 €</i>	<i>25 431 148 €</i>
									12 939 968 €	19 238 897 €
Recettes flechées*									11 477 046 €	14 160 200 €
<i>Subvention pour charges d'investissement flechée</i>									2 683 154 €	3 875 947 €
<i>Autres financements de l'Etat flechés</i>									260 172 €	1 202 750 €
<i>Autres financements publics flechés</i>									0 €	0 €
<i>Recettes propres flechées</i>									0 €	0 €
Intervention (le cas échéant)	9 951 517,70 €	12 861 861,27 €	14 548 394 €	19 742 961 €	14 548 394 €	19 742 961 €	0 €	0 €	54 873 054 €	61 130 365 €
Investissement	57 076 302,22 €	53 212 042,54 €	55 019 641 €	62 843 114 €	55 127 008 €	62 950 481 €	107 367 €	107 367 €	7 970 060 €	1 820 116 €
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	57 076 302,22 €	53 212 042,54 €	55 019 641 €	62 843 114 €	55 127 008 €	62 950 481 €	107 367 €	107 367 €	7 970 060 €	1 820 116 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes flechées"

CROUS D'ORLEANS-TOURS
BUDGET RECTIFICATIF N°1 2026 - 30 JUIN 2026

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)* <i>dont Budget Principal</i> <i>dont Budget Annexe</i>	6 242 789,92 €	7 870 060 €	1 820 116 €	0 €	0 €	0 €	6 049 944 € Solde budgétaire (excédent) (D1)* <i>dont Budget Principal</i> <i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 158 380,78 €	1 100 000 €	1 100 000 €	0 €	7 450 000 €	7 450 000 €	0 € Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	19 845 493,73 €	21 005 774 €	21 005 774 €	0 €	21 005 774 €	21 005 774 €	0 € Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	78 657 357,21 €		0 €	0 €		0 €	0 € Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	105 904 021,64 €	29 975 834 €	23 925 890 €	0 €	28 455 774 €	28 455 774 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1)= (2) - (1)	0,00 €	0 €	4 529 884 €	6 049 944 €	1 520 060 €	0 €	0 € PRELEVEMENT de la trésorerie (1)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***</i>			1 921 467 €	2 187 244 €	265 777 €	0 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a) ***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	585 458,21 €	0 €	2 608 417 €	3 862 700 €	1 254 283 €	0 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	105 904 021,64 €	29 975 834 €	28 455 774 €	6 049 944 €	29 975 834 €	28 455 774 €	6 049 944 € TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS D'ORLEANS-TOURS
BUDGET RECTIFICATIF N°1 2026 - 30 JUIN 2026

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Personnel	18 579 764,65 €	19 770 221 €	19 877 588 €	107 367 €	Subventions de l'Etat	15 291 297,42 €	15 057 222 €	15 870 851 €	813 629 €	
dont charges de pensions civiles *	2 801 678,49 €	2 957 059 €	2 957 059 €	- €	Fiscalité affectée	563 854,00 €	507 469 €	507 469 €	- €	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 046 431,64 €	27 927 932 €	27 927 932 €	- €	Autres subventions	- €	- €	- €	- €	
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	33 408 163,76 €	29 105 395 €	29 211 148 €	955 247 €	
TOTAL DES CHARGES (1)	49 625 996,29 €	47 698 153 €	47 805 520 €	107 367 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	49 263 315,20 €	44 731 086 €	44 890 408 €	- 141 618 €	
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	- €	- €	- €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	362 681,09 €	2 967 067 €	3 216 032 €	248 985 €	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	49 625 996,29 €	47 698 153 €	47 805 520 €	107 367 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	49 625 996,29 €	47 698 153 €	47 805 520 €	107 367 €	

* : s'agit des sous-catégories de comptes présentant des contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	362 681,09 €	2 967 067 €	3 216 032 €	248 985 €
+ variations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 751 242,98 €	4 450 000 €	4 450 000 €	- €
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 300,38 €	-	-	- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	4 026 639,84 €	-	-	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	4 027 515,04 €	-	-	- €
- quote-part reprise au résultat des financements attachés à des actifs	2 714 425,68 €	2 600 000 €	2 600 000 €	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 647 960,63 €	1 117 067 €	1 386 032 €	248 985 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	- €	1 117 067 €	1 386 032 €	248 985 €	Capacité d'autofinancement	1 647 960,63 €	- €	- €	- €
Investissements	17 223 306,41 €	19 742 961 €	19 742 961 €	- €	Financement de l'Etat	12 537 665,50 €	12 006 138 €	15 021 226 €	3 015 088 €
					Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	994 942,91 €	1 349 607 €	1 349 607 €	- €
Remboursement des dettes financières	1 158 300,78 €	1 100 000 €	1 100 000 €	- €	Autres ressources	1 400,00 €	7 450 000 €	7 450 000 €	- €
					Augmentation des dettes financières	990 094,38 €	-	-	- €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	18 381 607,19 €	21 960 028 €	22 209 013 €	248 985 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 172 058,42 €	20 805 745 €	23 820 833 €	3 015 088 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	- €	1 611 820 €	2 765 103 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 209 528,77 €	1 154 283 €	- €	- €

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en avoirs constatés est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2025	Montants Budget initial 2026	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT - AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-2 209 528,77 €	-1 154 283,00 €	1 611 820,00 €	2 766 103,00 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	769 940,04 €	365 777,00 €	-2 918 064,00 €	-3 283 841,00 €
Variation de la TRÉSORERIE - ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)*	-2 979 568,81 €	-1 520 060,00 €	4 529 884,00 €	6 049 944,00 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 283 695,54 €	1 641 089,00 €	6 895 520,00 €	5 254 421,00 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 740 221,22 €	-7 607 040,00 €	-11 658 285,00 €	-4 051 245,00 €
Niveau final de la TRÉSORERIE	14 023 926,76 €	9 248 139,00 €	18 553 805,00 €	9 305 666,00 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026
Point n°3c : Tarifs de restauration 2026-2027 des commensaux**

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de restauration 2026-2027 des commensaux, applicables au 1^{er} août 2026 (tableau en annexe).

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI



Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

Crous d'Orléans-Tours - Conseil d'administration du 30 juin 2026

Objet: Tarifs des repas dans les restaurants universitaires

Tarifs applicables à compter du 1er août 2026

TARIFS DES REPAS DANS LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

CATEGORIES D'USAGERS	tarifs actuels		nouveaux tarifs	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Passagers (TVA 10%)	8,75 €	9,63 €	9,16 €	10,08 €
Personnels CROUS**				
PO CROUS et PA CROUS T1 (TVA 10 %)) (indice <= 539	3,30 €	3,63 €	3,30 €	3,63 €
PA CROUS T2 (TVA 10 %) (indice > 539)	6,94 €	7,63 €	6,94 €	7,63 €
Personnels MESR, Rectorat et Préfecture 45				
indice <= 539				
Tarif 1 - MESR (TVA 0%)	Tarif 2 MESR - PIM*		Tarif 2 MESR - PIM*	
Tarif 1 - Rectorat,Préfecture 45 (TVA 10%)	Tarif 2 Rectorat et Préfecture - PIM*		Tarif 2 Rectorat et Préfecture - PIM*	
indice >539				
Tarif 2 - MESR (TVA 0%)	8,75 €	8,75 €	9,16 €	9,16 €
Tarif 2 - PA Rectorat, Préfecture 45 (TVA 10%)	8,75 €	9,63 €	9,16 €	10,08 €
Autres tarifs				
Tarif scolaire (collégiens, lycéens, ...) (TVA 5,5%)	8,75 €	9,23 €	9,16 €	9,66 €
Tarif journées portes ouvertes et cordées de la réussite pour lycéens applicable aux collégiens pour les manifestations annuelles	Tarif national étudiant		Tarif national étudiant	
Tarif journées portes ouvertes accompagnant famille des collégiens - lycéens (TVA 10%)	6,94 €	7,63 €	6,94 €	7,63 €
Tarif volontaire en service civique	Tarif national étudiant		Tarif national étudiant	
Tarif stagiaire au CROUS de collège ou lycée				
Tarif apprentis et alternants titulaires d'une carte d'étudiant des métiers				

NB : le coût d'un repas en 2025 est de 9,16€HT

*PIM (Prestation Interministérielle) - Pour information, PIM à 1,47€ au 1er janvier 2026

**la différence entre le coût d'un repas et le prix facturé à l'agent est pris en charge par l'action sociale du CROUS Orléans-Tours



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026
Point n°3c : Tarifs des prestations de restauration 2026-2027

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de restauration 2026-2027 :

- des prestations cafétérias, vente à emporter et restaurants,
- des prestations exceptionnelles,
- de la distribution automatique,

applicables au 1^{er} août 2026 (tableaux en annexe).

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

Crous d'Orléans-Tours - Conseil d'administration du 30 juin 2026

Objet: Tarifs prestations restauration

Tarifs applicables à compter du 1er août 2026

TARIFS DES PRESTATIONS DES CAFETERIAS,VENTE A EMPORTER ET RESTAURANTS (non repas)				
PRODUITS ou PRESTATIONS	Tarifs HT actuels		Tarifs HT nouveaux	
Restauration à points				
repas à points = tarif étudiant (6 points)	Tarif national étudiant		Tarif national étudiant	
Point supplémentaire	0,70 €		0,70 €	
Boissons chaudes				
	avec gobelet	sans gobelet	avec gobelet	sans gobelet
Petit café	0.75 €	0.70 €	0.75 €	0.70 €
Grand café	0.85 €	0.80 €	0.85 €	0.80 €
Café dosette - expresso	0.85 €	0.80 €	0.85 €	0.80 €
Café crème, cappuccino	0.85 €	0.80 €	0.85 €	0.80 €
Café double	1.35 €	1.30 €	1.35 €	1.30 €
Double crème	1.45 €	1.40 €	1.45 €	1.40 €
Petit chocolat	0.80 €	0.75 €	0.80 €	0.75 €
Grand chocolat	0.90 €	0.85 €	0.90 €	0.85 €
Cappuccino, chocolat viennois (grand modèle)	1.50 €	1.45 €	1.50 €	1.45 €
Thé nature, infusion	0.80 €	0.75 €	0.80 €	0.75 €
Thé parfumé, thé lait	0.85 €	0.80 €	0.85 €	0.80 €
Boissons froides				
Eau de source (50cl) bouteille ou brique	1.00 €		1.00 €	
Eau minérale (50cl) bouteille ou brique	1.00 €		1.00 €	
Eau de source (150cl) bouteille	1.50 €		1.50 €	
Eau gazeuse 50cl bouteille ou brique	1.00 €		1.00 €	
Eau gazeuse 100cl bouteille	3.00 €		3.00 €	
Soft cannette (33 cl)	1.30 €		1.30 €	
Eau cannette (33 cl)	1.20 €		1.20 €	
Jus de fruits (100cl)	1.55 à 3,00 €		1.55 à 3.00 €	
Jus de fruits bouteille (20cl, 25 cl,)	1.40 à 2.00 €		1.40 à 2.00 €	
Jus de fruits frais (20cl, 25cl, 33cl, 37,5cl)	1.40 à 2.50 €		1.40 à 2.50 €	
Verre de jus de fruits	1.00 €		1.00 €	
Boissons nouvelle gamme (y compris bio)	2.00 à 3.50 €		2.00 à 3.50 €	
Bières bouteille et pression	1.50 à 5.00 €		1.50 à 5.00 €	
Cidre en bouteille (75cl)	8.00 €		8.00 €	
Carafe de vin	3.00 € à 7,00 €		3.00 € à 7,00 €	

TARIFS DES PRESTATIONS DES CAFETERIAS, VENTE A EMPORTER ET RESTAURANTS (non repas)

PRODUITS ou PRESTATIONS	Tarifs HT actuels	Tarifs HT nouveaux
Nourriture		
Salade selon composants	1,40 à 6,00 €	1,40 à 6,00 €
Tarterie Snack (Feuilleté, croissant au jambon, quiche, croque monsieur, wrap, tacos, etc) et selon composants	2,00 à 6,00 €	2,00 à 6,00 €
Sandwichs froids (selon composants)	2,70 à 6,00 €	2,70 à 6,00 €
Sandwichs chauds (selon composants)	2,20 à 6,00 €	2,20 à 6,00 €
Frites (selon composants)	1,30 à 2,50 €	1,30 à 2,50 €
Soupe (selon composants)	1,70 à 3,00 €	1,70 à 3,00 €
Plat du jour (selon composants)	2,00 à 5,50 €	2,00 à 5,50 €
Pâtes (selon composants et modèle)	2,50 à 6,00 €	2,50€ à 6,00 € ou de 8 points à 14points
Pizza maison (selon composants et modèles)	3,25 à 7,00 €	3,25€ à 7,00 € ou de 9 points à 15 points
desserts lactés (yaourt, crème dessert, fromage blanc, etc)	0,65 à 2,50 €	0,65 à 2,50 €
Fruit	0,65 à 1,00€	0,65 à 1,00€
Compote, salade de fruits...(y compris frais et Bio)	0,65 à 2,50 €	0,65 à 2,50 €
viennoiseries	1,10 €	1,10 €
mini-viennoiseries (par 3)	1,10 €	1,10 €
pain choco suisse	1,60 €	1,60 €
Panini chocolat	2,10 €	2,10 €
Gaufre, crêpe, biscuiterie	1,40 à 3,60€	1,40 à 3,60€
Pâtisserie, dessert verrine	1,25 à 4,00 €	1,25 à 4,00 €
Pâtisserie américaine	0,70 € à 3,20 €	0,70 € à 3,20 €
Smoothie, milk shake (25cl, 33cl)	1,50 € à 5,00 €	1,50 € à 5,00 €
Café gourmand	1,80 € à 5 €	1,80 € à 5 €
glace (coupe boules, batonnet, cornet, à l'eau etc.)	0,60 à 6,00 €	0,60 à 6,00 €
Confiserie et biscuiterie snack	0,50 € à 4,00 €	0,50 € à 4,00 €
Chips	0,70 € à 1,30 €	0,70 € à 1,30 €
Pain	0,40 à 0,50€	0,40 à 0,50€
Supplément article repas	0,80 €	0,80 €

TARIFS DES PRESTATIONS DES CAFETERIAS, VENTE A EMPORTER ET RESTAURANTS (non repas)

PRODUITS ou PRESTATIONS	Tarifs HT actuels	Tarifs HT nouveaux
Formules en cafétéria		
Formule "petit déjeuner" 2 composants : 1 boisson chaude + 1 viennoiserie (croissant - pain au chocolat - pain aux raisins) ou 3 mini viennoiseries	1,70 €	1,70 €
Formule "petit déjeuner" 2 composants Nomade (petit déjeuner à emporter) : 1 boisson chaude + 1 viennoiserie (croissant - pain au chocolat - pain aux raisins) ou 3 mini viennoiseries	1,80 €	1,80 €
Formule "petit déjeuner" 3 composants : 1 boisson chaude + 1 verre de jus de fruit + 1 viennoiserie (croissant - pain au chocolat - pain aux raisins) ou 3 mini viennoiseries	2,50 €	2,50 €
Formule "petit déjeuner" 3 composants Nomade (petit déjeuner à emporter) : 1 boisson chaude + 1 verre de jus de fruit + 1 viennoiserie (croissant - pain au chocolat - pain aux raisins) ou 3 mini viennoiseries	2,60 €	2,60 €
Formule pizza : 1 pizza + 1 laitage ou 1 fruit	5,50 €	5,50 €
Formule pâte : 1 pâte + 1 laitage ou 1 fruit	4,50 €	4,50 €
Formule étudiante cafétéria : 1 sandwich ou 1 salade + 1 laitage + 1 fruit	Tarif national étudiant	Tarif national étudiant
Formule étudiante cafétéria : 1 sandwich ou 1 salade + 1 laitage ou 1 fruit + 1 soupe	Tarif national étudiant	Tarif national étudiant

Tarifs applicables à compter du 1er août 2026

TARIFS DE LA DISTRIBUTION AUTOMATIQUE

PRODUITS ou PRESTATIONS	Tarifs HT
Boissons chaudes (classiques, gourmandes, topping,...) y compris Bio	0,20 € à 2,50 €
Boissons froides (canettes, PET, smoothie, gaspacho,...) y compris Bio	0,50 € à 4,00 €
Confiseries, Biscuiteries, Fruits (y compris Bio)	0,50 € à 4,00 €
Sandwichs, desserts, plats....	0,60 € à 7,00 €
Pizza maison	4,90 € à 9,00 €



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026
Point n°3c : Tarifs 2026-2027 des objets vendus en restauration**

Le Conseil d'administration approuve les tarifs 2026-2027 des objets vendus en restauration, applicables au 1^{er} août 2026 (tableau en annexe).

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

Crous d'Orléans-Tours - Conseil d'administration du 30 juin 2026

Objet: Tarifs objets vendus en restauration

Tarifs applicables à compter du 1er août 2026

TARIFS DES OBJETS VENDUS EN RESTAURATION

PRODUITS ou PRESTATIONS	tarifs actuels		nouveaux tarifs	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
kit couverts réutilisable inox avec étui	2,50 €	3,00 €	2,50 €	3,00 €
gourde isotherme inox noire ou rouge 50cl	10,20 €	12,24 €	10,20 €	12,24 €
gourde verre manchon silicone noire ou rouge 50cl	7,80 €	9,36 €	7,80 €	9,36 €
mug isotherme avec couvercle 20cl	5,94 €	7,13 €	5,94 €	7,13 €
couvert gorgette inox	4,68 €	5,62 €	4,68 €	5,62 €
sac réutilisable en polypropylène tissé	0,42 €	0,50 €	0,42 €	0,50 €
sac kraft avec poignées	0,42 €	0,50 €	0,42 €	0,50 €
sachet couverts	0,42 €	0,50 €	0,42 €	0,50 €
verre/ gobelet carton	0,42 €	0,50 €	0,42 €	0,50 €



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026

Point n°4a : projets CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) du Crous

Vu la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'administration au Directeur général du Crous le 12 mars 2026

Vu les avis émis par la commission CVEC du 31 mars 2026 concernant les projets présentés par le Crous

La commission CVEC du Crous n°19, réunie le 31 mars 2026, a donné un avis favorable pour le financement via la CVEC de 10 projets portés par le Crous.

Le montant de 3 de ces 10 projets dépasse le seuil de 10 000€ HT de la délégation de pouvoirs accordée au Directeur général pour les dépenses inhérentes aux projets financés dans le cadre de la CVEC.

N° du projet	Porteur interne	Descriptif du projet	Montant attribué
525	Référent transition écologique et Directeur de l'antenne de Blois	Abri vélo – résidence Desfray – Blois Installation d'une dalle et d'un abri vélo sécurisé de 20 places à destination des résidents de la résidence Desfray (160 logements) / incitation à la mobilité douce	31 125,54€
526	Directrice de l'antenne de Bourges	<u>Réaménagement de 4 cuisines collectives – résidence Les Gibjoncs – Bourges</u> Projet coconstruit avec les résidents dont les besoins et attentes ont été recueillis lors de rencontres avec les étudiants référents ; propositions d'un cabinet d'architecture présentées aux étudiants lors d'un atelier de réflexion ; mobilier conçu par des cuisinistes locaux	15 000€
546	Direction de la vie étudiante	<u>Résidence de la réussite - Expérimentation à la résidence Les Ormes – Orléans</u> A destination de 20 nouveaux étudiants boursiers, pour favoriser l'intégration dans l'enseignement supérieur et la réussite, accompagnés par 10 tuteurs	22 700€
			68 825,54€

Le Conseil d'administration autorise le Crous à financer ces 3 projets dans le cadre de la CVEC pour un montant total de 68 825,54€.

Le Crous présentera au Conseil d'administration de mars 2027 un bilan de l'usage de la CVEC pour l'exercice 2026.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026

Point n°5a : approbation du règlement intérieur des restaurants universitaires et des cafétérias du Crous Orléans-Tours

Le Conseil d'administration approuve le règlement intérieur des restaurants universitaires et des cafétérias qui régit les relations du Crous avec ses usagers dans les structures de restauration, applicable à compter du 1^{er} août 2026.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026
Point n°6a : Patrimoine - Convention d'utilisation 2025-2033
résidence universitaire Europa**

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général du Crous d'Orléans-Tours à signer la convention d'utilisation N° 037-2025-0023 qui renouvelle la mise à disposition de la résidence universitaire Europa au profit du Crous à compter du 15 janvier 2025 pour une durée de 9 ans

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026

Point n°6a : Patrimoine - Convention d'utilisation 2026 - résidence universitaire Sanitas

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général du Crous d'Orléans-Tours à signer la convention d'utilisation N° 037-2026-0002 qui renouvelle la mise à disposition de la résidence universitaire Sanitas au profit du Crous pour l'année 2026.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026

**Point n°6a : Patrimoine - Convention d'utilisation 2026-2034 - résidence
et restaurant universitaires Saint-Symphorien**

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général du Crous d'Orléans-Tours à signer la convention d'utilisation N° 037-2026-0003 qui renouvelle la mise à disposition de la résidence et du restaurant universitaires Saint-Symphorien au profit du Crous à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 9 ans.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2026

Point n° 6a : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition constituée dans le cadre de l'AOT du 16 septembre 2015 relative à l'occupation de la parcelle ER724 au sein de la ZAC des casernes Beaumont-Chauveau.

Le Crous Orléans-Tours est gestionnaire d'une résidence étudiante à Tours, la résidence Rabelais, par mise à disposition du bien par un bailleur. Celui-ci bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) de l'Etat. Le bailleur était depuis le début de l'AOT la société anonyme d'habitation à loyer modéré Gambetta locatif. Par courrier du 11 mars 2026, cette société a informé le Crous de la cession du bien à Touraine Logement par acte de vente signé le 27 février 2026. En décembre 2025, le Préfet a au préalable pris une décision d'agrément de cession du droit réel à la SA HLM Touraine Logement.

Prenant acte de ce changement de bailleur, la convention de mise à disposition du bien du 13 octobre 2015 est modifiée par avenant.

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours autorise le Directeur général du Crous à signer un avenant à la convention de mise à disposition de la résidence Rabelais avec la SA HLM Touraine Logement.

Fait à Orléans, le 30 juin 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous